



1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 872-3568  
Télécopieur : 514 872-2556  
[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)

Montréal, le 14 avril 2009

Madame Anne-Rose Gorroz  
Conseillère en aménagement  
888, boulevard Maisonneuve Est  
5<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec  
H2L 4S8

**Objet : Projet de redéveloppement de l'îlot Séville par la compagnie Claridge**

Madame,

Afin d'approfondir notre compréhension de certains aspects du projet, la commission souhaite que l'arrondissement Ville-Marie réponde aux quelques questions que vous retrouverez à la page suivante.

Nous apprécierions recevoir une réponse de votre part d'ici le 21 avril prochain afin que les citoyens puissent se faire une opinion éclairée du projet dans la perspective où plusieurs rédigeront des mémoires.

En vous remerciant en avance de l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Simon Langelier  
Secrétaire et analyste de la commission

- Quelles seraient les implications légales d'une démolition d'un bâtiment cité?
- Comment s'appliquerait le *Règlement de contrôle intérimaire limitant les nouvelles utilisations du sol et nouvelles constructions afin de protéger et mettre en valeur le mont Royal (08-007)* concernant les vues menacées et d'intérêts, puisque le bâtiment proposé de 25 étages empièterait sur la vue de la montagne vers le fleuve (vue menacée : cône de vision de Cedar/Côte-des-Neiges vers le fleuve et empiètement de la hauteur de 7,2 m) et réduirait la vue vers la montagne (vue d'intérêt: vue du coin Sainte-Catherine/Lambert-Closse vers la montagne réduite d'environ 25 %) ?
- Selon *l'étude de sécurité et d'accessibilité piétons et vélos* : « En ce qui concerne les traverses piétonnes aux intersections, les temps offerts sont en général adéquats sauf pour la traverse Nord-Sud de Sainte Catherine/Lambert-Closse et la traverse Nord-Sud de De Maisonneuve/Lambert-Closse qui pourraient être prolongés de quelques secondes ». (doc.3.2, p. 9)
  - Advenant la réalisation éventuelle du projet, l'arrondissement a-t-il l'intention d'augmenter le temps de traversée pour les piétons à ces carrefours ?
- Quelles sont les normes qui régissent la construction de nouveaux bâtiments visant à répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite?
- La *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville s'applique-t-elle au présent projet?
- Dans quelle mesure le bâtiment de 25 étages proposé encadrerait-il le Square Cabot?
- La ruelle existante, dont l'entrée est située sur le boulevard Maisonneuve entre les rues Chomedey et Lambert-Closse, qui déboucherait sur la ruelle piétonne projetée, ferait-elle l'objet d'une revitalisation?